

Charte du bénévolat

Mécénat Chirurgie Cardiaque est une Association de loi 1901, d'intérêt général ayant un caractère humanitaire et a été co-fondée par Professeur Francine Leca en 1996.

Elle a pour objet :

- La venue en France d'enfants de pays défavorisés, atteints de pathologies cardiaques, afin de les prendre en charge et de les faire repartir chez eux après les soins.
- Toute forme d'aide médicale et éducative envers ces enfants, notamment par le parrainage, la formation de médecins en cardiologie pédiatrique, les missions à l'étranger...

L'Association est composée d'administrateurs, de salariés et de bénévoles qui s'engagent à être solidaires de l'action des uns et des autres.

Etre bénévole chez Mécénat Chirurgie Cardiaque, c'est choisir librement de donner gratuitement de son temps et de ses compétences au service de l'Association et des enfants qu'elle prend en charge.

C'est également partager l'éthique, les objectifs et l'objet social de l'Association, mais aussi de respecter la présente Charte des bénévoles.

Elle est remise à tout bénévole accueilli et intégré au sein de l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque.

Elle concerne :

- Les familles d'accueil,
- Les bénévoles terrain,
- Les référents région et à l'étranger
- Les bénévoles administratifs, médicaux, parrainage, à Paris, en province et à l'étranger.

En accueillant la personne bénévole, l'Association Mécénat Chirurgie Cardiaque s'engage :

1. A lui confier certaines activités, missions et responsabilités déterminées en fonction de ses capacités et à l'informer du rôle exact qu'il aura à accomplir (*À lister au cas par cas*) ;
2. A mettre à sa disposition certains moyens matériels en fonction de l'action à effectuer ;
3. A rembourser ses dépenses, préalablement autorisées, engagées pour le compte de l'association ;
4. A le considérer comme un collaborateur responsable, dans le cadre de la politique associative liée à sa mission,
5. A couvrir, par une assurance adéquate, les risques d'accidents causés ou subis dans le cadre de ses activités.

Mécénat Chirurgie Cardiaque pourra à tout moment interrompre l'activité et la mission d'une personne bénévole, et s'engage à lui en donner les raisons.

En rejoignant Mécénat Chirurgie Cardiaque, la personne bénévole s'engage :

1. A adhérer sans réserve à la finalité du projet associatif de Mécénat Chirurgie Cardiaque et à considérer que les enfants sont au cœur de toute l'action de l'Association,
2. A respecter l'éthique de Mécénat Chirurgie Cardiaque, en particulier son caractère apolitique et aconfessionnel,
3. A se conformer à ses objectifs, et à respecter son organisation et son fonctionnement,
4. Ne pas avoir un comportement et des agissements contraires aux bonnes mœurs, et plus particulièrement envers les enfants pris en charge et parrainés par l'Association,
5. A témoigner par son comportement, sa tenue, son attitude générale et sa courtoisie de son adhésion aux valeurs de Mécénat Chirurgie Cardiaque,
6. A respecter, tant en interne qu'à l'externe de l'Association, la confidentialité des propos et des informations recueillis dans l'exercice de son action, et ainsi ne pas nuire aux intérêts de l'Association, de ses professionnels, ni à ceux des personnes accompagnées,
7. A collaborer avec les dirigeants, les autres bénévoles et les salariés de l'Association,
8. A être responsable de la mission qui lui est confiée, en l'assurant avec sérieux, compétence, discrétion et régularité,
9. A ne tirer aucun avantage matériel de sa qualité de bénévole,
10. Ne pas prendre d'initiative personnelle quant à la communication au nom de l'Association dans les médias, en France et à l'étranger,

11. S'engage à ne publier aucune photo ou information concernant les enfants pris en charge par l'association sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter...) ou dans les médias, en France et à l'étranger.
12. Ne pas ouvrir de comptes au nom de l'Association sur les réseaux sociaux, en France et à l'étranger.

La personne bénévole peut, à tout moment, interrompre sa collaboration, mais s'engage, dans la mesure du possible, à respecter un délai suffisant pour ne pas perturber le fonctionnement de Mécénat Chirurgie Cardiaque.

Le bénévole certifie avoir pris connaissance de la charte du bénévolat de Mécénat Chirurgie Cardiaque et s'engage à la respecter.

A _____, le

Nom et prénom :

Signature précédée de « Lu et Approuvé »